

**Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
Politique de remboursement
Programme de médicaments sur ordonnance – Alberta et Nunavut**

Mai 2014

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) souhaite vous aviser que des changements, qui seront en vigueur du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018, ont été apportés à la politique de remboursement du programme de médicaments sur ordonnance du PFSI en Alberta et au Nunavut.

Majorations

Date	Description	Politique de remboursement de CIC (PFSI)
Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	A) Médicaments composés préparés à la pharmacie	1) Coût du supplément n° 1 : 7,5 % 2) Coût du supplément n° 2 : 5,5 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$
	B) Médicaments composés achetés dans une pharmacie responsable de la préparation des composés et du emballage	1) Coût du supplément n° 1 : non alloué 2) Coût du supplément n° 2 : 5,5 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$
	C) Fournitures pour diabétiques et équipement médical	Aucun supplément alloué. Les fournitures pour diabétiques et l'équipement médical sont payés selon les prix habituels et courants
	D) Tous les autres produits	1) Coût du supplément n° 1 : 3 % 2) Coût du supplément n° 2 : 5,5 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$
Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	A) Médicaments composés préparés à la pharmacie	1) Coût du supplément n° 1 : 7,5 % 2) Coût du supplément n° 2 : 6 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$
	B) Médicaments composés achetés dans une pharmacie responsable de la préparation des composés et du emballage	1) Coût du supplément n° 1 : non alloué 2) Coût du supplément n° 2 : 6 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$
	C) Fournitures pour diabétiques et équipement médical	Aucun supplément alloué. Les fournitures pour diabétiques et l'équipement médical sont payés selon les prix habituels et courants
	D) Tous les autres produits	1) Coût du supplément n° 1 : 3 % 2) Coût du supplément n° 2 : 6 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$

.../2

Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	A) Médicaments composés préparés à la pharmacie	1) Coût du supplément n° 1 : 7,5 % 2) Coût du supplément n° 2 : 6,5 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$
	B) Médicaments composés achetés dans une pharmacie responsable de la préparation des composés et du emballage	1) Coût du supplément n° 1 : non alloué 2) Coût du supplément n° 2 : 6,5 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$
	C) Fournitures pour diabétiques et équipement médical	Aucun supplément alloué. Les fournitures pour diabétiques et l'équipement médical sont payés selon les prix habituels et courants
	D) Tous les autres produits	1) Coût du supplément n° 1 : 3 % 2) Coût du supplément n° 2 : 6,5 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$
Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	A) Médicaments composés préparés à la pharmacie	1) Coût du supplément n° 1 : 7,5 % 2) Coût du supplément n° 2 : 7 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$
	B) Médicaments composés achetés dans une pharmacie responsable de la préparation des composés et du emballage	1) Coût du supplément n° 1 : non alloué 2) Coût du supplément n° 2 : 7 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$
	C) Fournitures pour diabétiques et équipement médical	Aucun supplément alloué. Les fournitures pour diabétiques et l'équipement médical sont payés selon les prix habituels et courants
	D) Tous les autres produits	1) Coût du supplément n° 1 : 3 % 2) Coût du supplément n° 2 : 7 % de la somme du PAR et du supplément n° 1, jusqu'à concurrence de 100 \$

Frais d'exécution d'ordonnance (du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018)

Description	Frais d'exécution d'ordonnance
Médicaments composés préparés à la pharmacie	18,43 \$
Médicaments composés achetés dans une pharmacie responsable de la préparation des composés et du emballage	12,30 \$
Fournitures pour diabétiques et équipement médical	0 \$
Tous les autres produits	12,30 \$

Veillez partager cette information avec les membres de votre Association. Si vous ou vos membres avez des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez obtenir plus d'information sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, n'hésitez pas à communiquer avec notre Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou à envoyer un courriel à CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca. Vous pouvez également visiter le site Web de Croix Bleue Medavie à <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca/> pour consulter les guides, les bulletins et d'autres informations importantes au sujet du Programme fédéral de santé intérimaire.